

Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 15 août 2012 à 14 h, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Robert Sauvé, à laquelle sont présents les membres suivants :

M. Yvan Cardinal, maire de la ville de Pincourt,

M. Jean Lalonde, maire de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur,

M. Claude Pilon, maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac,

M. Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion,

M. Marc-André Léger, maire de la ville de L'Île-Cadieux,

M. Réal Boisvert, maire de la municipalité des Coteaux,

Mme Marie-Claude Nichols, mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Mme Gaëtane Legault, maire de la municipalité de Saint-Zotique.

Sont également présents monsieur le directeur général adjoint, Raymond Malo, ainsi que mesdames la directrice du greffe et du contentieux, Valérie Tremblay, la directrice de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Annie Lévesque, et la directrice des opérations, Nadine Ethier.

Est absent monsieur le directeur général, Guy-Lin Beaudoin.

1. <u>BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>

Monsieur le préfet souhaite la plus cordiale bienvenue aux membres du comité administratif et constate qu'il y a quorum.

CA 12-08-15-01

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par madame **Marie-Claude Nichols** et résolu **d'ouvrir** la séance à 14 h 8.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA 12-08-15-02

Il est proposé par madame Gaëtane Legault, appuyé par monsieur Réal Boisvert et résolu d'adopter l'ordre du jour en ajoutant au point 16. « Affaires nouvelles » les points 16.2. « Carte électorale fédérale » et 16.3. « Pôle logistique » et en déplaçant le point 13.2. « Vision : tactiques pour la consultation publique : présentation par madame Jasmine Sharma » au point 16.4.

Proposition adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Monsieur le directeur général adjoint fait un bref suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2012 : ADOPTION

CA 12-08-15-03

Il est proposé par monsieur Claude Pilon, appuyé par monsieur Marc-André Léger et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2012 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.



5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

5.1.1. APPROBATION DES LISTES DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS

CA 12-08-15-04

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Jean Lalonde** et résolu **d'adopter** la liste MRC 12-08-15.

Proposition adoptée.

« Je, soussigné, Raymond Malo, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 12-08-15, le tout en fonction du budget adopté ».

Raymond Malo

5.1.2. ACHATS

Aucun sujet traité.

5.1.3. APPUIS, PUBLICITÉS, COMMANDITES ET INVITATIONS

5.1.3.1. SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE NOUVELLE-LONGUEUIL : DEMANDE DE SUBVENTION

CA 12-08-15-05

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **de contribuer** à la demande de subvention de l'organisme *La Société d'histoire et de généalogie Nouvelle-Longueuil* pour le financement de leur calendrier, pour un montant de cinq-cents dollars (500 \$) à même le poste budgétaire 02 70100 970.

Proposition adoptée.

5.1.3.2. SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU PARC HISTORIQUE DE LA POINTE-DU-MOULIN : DEMANDE DE SUBVENTION

CA 12-08-15-06

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par madame **Marie-Claude Nichols** et résolu **de contribuer** à la demande de subvention de l'organisme *La Société de développement du Parc historique de la Pointe-du-Moulin* dans le cadre de sa soirée casino, pour un montant de cinq-cents dollars (500 \$) à même le poste budgétaire 02 70100 970.

Proposition adoptée.

5.2. GREFFE ET LÉGISLATION

5.2.1. PROGRAMME « COMMUNAUTÉS RURALES BRANCHÉES »: FORMULAIRE DE RÉCLAMATION : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT l'entente de délégation en vertu de l'article 21.30 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire signée en juillet 2011;

CONSIDÉRANT QUE conformément à cette entente, la MRC de Vaudreuil-Soulanges, en collaboration avec le Centre local de développement (CLD) Vaudreuil-Soulanges, a procédé à une étude et à un appel de propositions public, le 5 octobre 2011, pour la fourniture d'un service Internet à haute vitesse dans les zones non desservies de son territoire:



CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a transmis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) un rapport détaillé de l'analyse des propositions déposées;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme « Communautés rurales branchées », le ministère peut rembourser une partie de certains frais reliés au processus d'appel de propositions;

POUR CES MOTIFS,

CA 12-08-15-07

Il est proposé par monsieur Marc-André Léger, appuyé par monsieur Jean Lalonde et résolu d'autoriser l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à déposer une réclamation auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) dans le cadre du programme « Communautés rurales branchées » pour les honoraires professionnels relatifs aux travaux effectués lors de la préparation de l'appel de propositions visant la fourniture d'un service Internet à haute vitesse dans les zones non desservies de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

5.2.2. LIVRAISON DES PROGRAMMES D'HABITATION: PROGRAMME D'ADAPTATION DE DOMICILE (PAD): OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'entente entre la MRC et la Société d'habitation du Québec (SHQ);

CONSIDÉRANT les besoins en services professionnels d'architecte pour le programme d'adaptation de domicile (PAD);

CONSIDÉRANT l'entente de principe entre la MRC et la firme *Dimension 3* architecture + design pour la poursuite de la livraison des programmes d'habitation pour les montants équivalents aux sommes versées pour chacun des dossiers par la Société d'habitation du Québec (SHQ) à la MRC pour chacun des programmes;

POUR CES MOTIFS,

CA 12-08-15-08

Il est proposé par madame Gaëtane Legault, appuyé par monsieur Réal Boisvert et résolu d'octroyer le contrat à la firme Dimension 3 architecture + design pour la livraison du programme d'adaptation de domicile (PAD) pour le montant accordé pour chacun des dossiers par la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour ce programme, et ce, pour un maximum de vingt-quatre-mille-neuf-cent-quatre-vingt-dix-neuf dollars (24 999 \$) toutes taxes incluses.

Proposition adoptée.

5.2.3. ENTRETIEN DE LA BRANCHE 2 DU COURS D'EAU MÉNARD-BOURBONNAIS N° 5 : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la demande de nettoyage de la branche 2 du cours d'eau Ménard-Bourbonnais no 5, en date du 5 novembre 2010;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Alide Bergeron et Fils Itée au montant de quinze-mille-huit-cent-dix-neuf dollars et vingt cents (15 819,20 \$) avant taxes applicables reçue le 8 août 2012 pour effectuer les travaux de creusage et d'entretien de la branche 2 du cours d'eau Ménard-Bourbonnais no 5;



CONSIDÉRANT QUE les sommes sont prévues au budget 2012 pour le bassin numéro 1 des municipalités de Coteau-du-Lac, Les Coteaux, Saint-Clet, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore, Saint-Zotique et Sainte-Justine-de-Newton;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 46002 419;

POUR CES MOTIFS,

CA 12-08-15-09

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **d'octroyer** un contrat à l'entreprise *Alide Bergeron et Fils Ltée* pour un montant total de quinze-mille-huit-cent-dix-neuf dollars et vingt cents (15 819,20 \$) avant les taxes applicables pour effectuer les travaux de creusage et d'entretien de la branche 2 du cours d'eau Ménard-Bourbonnais n° 5 et **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer le contrat.

Proposition adoptée.

5.3. BÂTIMENT

Aucun sujet traité.

6. **COMMUNICATIONS**

Aucun sujet traité.

7. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

8. SÉCURITÉ

8.1. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

8.2. SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

8.3. SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

9. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

10. ENVIRONNEMENT

10.1. COURS D'EAU

Aucun sujet traité.

10.2. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

10.3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.



11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

11.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ

11.1.1.1 VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT : RÈGLEMENTS NUMÉRO 437-23 ET 440-6

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 437-23 et 440-6 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire:

POUR CE MOTIF,

CA 12-08-15-10

Il est proposé par madame Marie-Claude Nichols, appuyé par monsieur Yvan Cardinal et résolu que le comité administratif émette les avis de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 437-23 et 440-6 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Proposition adoptée.

11.1.1.2. MUNICIPALITÉ DE POINTE-FORTUNE : RÈGLEMENT NUMÉRO 276-05

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 276-05 de la municipalité de Pointe-Fortune indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CE MOTIF,

CA 12-08-15-11

Il est proposé par madame Marie-Claude Nichols, appuyé par monsieur Yvan Cardinal et résolu que le comité administratif émette l'avis de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 276-05 de la municipalité de Pointe-Fortune.

Proposition adoptée.

11.1.1.3. VILLE DE VAUDREUIL-DORION : RÈGLEMENT NUMÉRO 1275-170

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 1275-170 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CE MOTIF.

CA 12-08-15-12

Il est proposé par madame Marie-Claude Nichols, appuyé par monsieur Yvan Cardinal et résolu que le comité administratif émette l'avis de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 1275-170 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

12. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Aucun sujet traité.



13. PLAN INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT (PIDA)

13.1.MÉCANISMES FISCAUX : RÉALISATION DE LA POLITIQUE DE SOLIDARITÉ FINANCIÈRE : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT le Plan intégré de développement et d'aménagement (PIDA);

CONSIDÉRANT QUE le PIDA a retenu de travailler sur les mécanismes fiscaux;

CONSIDÉRANT la séance de travail avec les membres du conseil de la MRC le 27 juin 2012 avec la participation de monsieur Michel Belzil;

CONSIDÉRANT QU'à la séance du 27 juin, les membres du conseil ont retenu de poursuivre les discussions sur les mécanismes fiscaux comprenant les équipements, infrastructures et activités à caractère régional et le contrôle du foncier par l'État dans le cadre de l'élaboration d'une politique de solidarité financière;

CONSIDÉRANT l'offre de services, datée du 3 août 2012, de monsieur Jean Goulet, Ph. D., pour l'élaboration d'un projet de politique de solidarité financière;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 61002 419;

POUR CES MOTIFS.

CA 12-08-15-13

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par madame **Marie-Claude Nichols** et résolu **d'octroyer** un contrat à monsieur Jean Goulet, Ph. D., pour l'élaboration d'une politique de solidarité financière d'un montant maximal de dix-mille dollars (10 000 \$) plus les taxes applicables.

Proposition adoptée.

14. <u>DÉVELOPPEMENT</u>

14.1. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.

14.2. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

15. <u>CULTURE</u>

Aucun sujet traité.

16. AFFAIRES NOUVELLES

16.1. SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE: PONTS D'ÉTAGEMENT SAINTE-MARIE: DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT QUE les deux ponts d'étagement Sainte-Marie ont été construits par le ministère des Transports du Québec vers 1965 lors de la construction de la sortie 41 de l'autoroute 40 Ouest;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a procédé à la fermeture des ponts d'étagement Sainte-Marie en mars 2011 pour des raisons de sécurité en tenant compte de leur état avancé de détérioration générale;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture du pont d'étagement vers le boulevard des Anciens-Combattants a un impact direct pour les usagers de l'autoroute 40 Ouest qui convergent vers les municipalités de l'île Perrot sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;



CONSIDÉRANT QUE les ponts d'étagement Sainte-Marie ont été construits pour créer un lien entre deux autoroutes, soient l'autoroute 40 Ouest et l'autoroute 20 via le boulevard des Anciens-Combattants;

POUR CES MOTIFS.

CA 12-08-15-14

Il est proposé par monsieur Marc-André Léger, appuyé par monsieur Jean Lalonde et résolu d'appuyer la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue dans sa requête auprès du ministère des Transports du Québec pour considérer la sortie 41 de l'autoroute 40 comme une infrastructure régionale bénéficiant aux usagers de l'Ouest de l'île de Montréal, de Vaudreuil-Soulanges et du Québec et que le ministère des Transports du Québec assume les coûts de l'ensemble du projet de démolition et construction.

Proposition adoptée.

16.2. CARTE ÉLECTORALE FÉDÉRALE

CA 12-08-15-15

Il est proposé par monsieur Marc-André Léger, appuyé par monsieur Jean Lalonde et résolu d'autoriser l'administration de la MRC à déposer un mémoire dans le cadre des audiences publiques pour le redécoupage des circonscriptions fédérales.

Proposition adoptée.

16.3. PÔLE LOGISTIQUE

Monsieur Guy Pilon rappelle la conférence de presse du 13 août dernier concernant l'annonce, par le parti libéral, de l'implantation du pôle logistique dans Vaudreuil-Soulanges. Il est retenu de réaliser un événement commun avec le Centre local de développement (CLD) afin de faire connaître le projet et particulièrement le travail effectué par la MRC et le CLD dans le dossier pour les activités reliées à la logistique.

16.4. VISION: TACTIQUES POUR LA CONSULTATION PUBLIQUE: PRÉSENTATION PAR MADAME JASMINE SHARMA

La conseillère en communication, madame Jasmine Sharma, présente les tactiques pour la consultation publique dans le cadre du projet Vision 2032.

17. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Monsieur Crevier demande la date de lancement du nouveau site Internet. Le directeur général adjoint l'informe que le site sera lancé après la séance du conseil du 22 août prochain.

CA 12-08-15-16

Il est proposé par monsieur Claude Pilon, appuyé par madame Gaëtane Legault et résolu de procéder à huis clos à 15 h 11.

Proposition adoptée.

CA 12-08-15-17

Il est proposé par monsieur Marc-André Léger, appuyé par monsieur Claude Pilon et résolu de lever le huis clos à 16 h 31.

Proposition adoptée.

Les membres demandent qu'une présentation de la vision 2032 du Plan intégré de développement et d'aménagement (PIDA) soit faite par l'administration de la



MRC à l'ensemble des conseillers municipaux et des directeurs généraux. La date retenue est le jeudi 13 septembre à 19 h au Pavillon Wilson de Coteau-du-Lac.

19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

CA 12-08-15-18

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par madame **Marie-Claude Nichols** et résolu **que** la séance **soit levée** à 16 h 39.

Proposition adoptée.

ROBERT SAUVÉ

Préfet

RAYMOND MALÓ

Directeur général adjoint